



N° : 2024DM59

SERVICE : Commande Publique REF. : IM	DECISION DU MAIRE 2024
Objet	
Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction modulaire d'un Centre Technique Municipal	
<p>Le maire de Marines,</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,</p> <p>Vu le code de la commande publique,</p> <p>Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation [...] de tous les marchés publics dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée,</p> <p>Considérant la consultation en procédure adaptée publiée le 14/08/2024 au BOAMP,</p> <p>Considérant l'analyse menée conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation,</p> <p>Considérant la nécessité de recourir à une prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction modulaire d'un Centre Technique Municipal,</p> <p>Considérant l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la société IDONEIS, située 18 rue Albert Einstein à CHAMPS SUR MARNE (77420) pour un montant de 55 512,00 € HT, soit 66 614,00 € TTC.</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>Article 1 : D'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction modulaire d'un Centre Technique Municipal à la société IDONEIS, située 18 rue Albert Einstein à CHAMPS SUR MARNE (77420) pour un montant de 55 512,00 € HT, soit 66 614,00 € TTC.</p> <p>Article 2 : De transmettre la présente décision à M. le préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.</p> <p>Article 3 : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.</p> <p>Fait à Marines, le 21 octobre 2024</p> <p style="text-align: center;">Le Maire,</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p style="text-align: center;">Nadine NINOT</p>	